

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 5 octobre 2020 à 17 heures 30 minutes**

Le 5 octobre deux mil vingt à 17 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de FLAVIAC se sont réunis, sous la présidence de M. Michel CONSTANT, Maire, salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Convocation : 30/09/2020

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Nombre de votants : 15

Présents : BERNARD Françoise, BONHOMME Jimmy, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, CORRAL Manuel, FRENAY Bernard, MARTIN Virginie, RASCLARD Muriel, TONKENS Gerben, VEY Gaëlle.

Excusé(e)s : BEAL Gérard, FELCE Lydie, HILAIRE Valérie, ROCARPIN Nelly, SOUVIAT Benjamin,

Pouvoir(s) : BEAL Gérard à CHAMP Luc, FELCE Lydie à FRENAY Bernard, HILAIRE Valérie à TONKENS Gerben, ROCARPIN Nelly à CORRAL Manuel, SOUVIAT Benjamin à CONSTANT Michel

Secrétaire de Séance : BERNARD Françoise

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée accepte que le secrétariat de séance soit assuré par Madame Françoise BERNARD.

**Protection du canal Le Gaucher - Pont de Mûre** : Monsieur le Maire, après avoir rappelé le contexte ayant entraîné la fermeture du canal donne lecture des termes de la délibération :

- Considérant que l'ouvrage en cause présente un caractère historique et patrimonial identifié dans le Plan Local d'Urbanisme,
- Considérant qu'il constitue également une réserve de biodiversité reconnue,
- Considérant qu'il représente en outre une ressource en eau pour le rafraîchissement des toitures de bâtiments industriels et l'arrosage d'une vingtaine de jardins familiaux, véritable vecteur de lien social,
- Considérant que dans l'hypothèse où la présente fermeture temporaire devrait se renouveler, voire perdurer dans le cadre de futurs aménagements, elle serait inévitablement de nature à générer des effets préjudiciables sur les plans patrimonial, environnemental, économique et social inacceptables.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité :**

- **S'oppose** à la mise en œuvre de décisions liées au devenir du canal sans concertation avec l'ensemble des parties intéressées et de la municipalité,
- **Demande** la libre circulation de l'eau dans le canal pour garantir sa pérennité et ses usages.

**Questions diverses** :

- Projet de centre de santé : Mme Françoise BERNARD expose le projet de centre de santé tel que présenté par la commune de St-Julien en St-Alban. Si la demande groupée proposée ne peut que recueillir un accord de principe dans une perspective de lutter contre la désertification médicale, le projet en lui-même appelle plusieurs observations au niveau de ses modalités d'évolution, de fonctionnement et de financement (répartition des déficits d'exploitation afférents). Elle indique que le Comité consultatif santé se réunira le 15 octobre prochain pour préciser ces réserves.
- FNACA : la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie souhaite apposer une plaque commémorative sur le monument aux Morts de Flaviac. L'assemblée est favorable sous réserve de la présentation de la plaque en amont de sa pose.
- Nettoyage du canal : Monsieur Luc CHAMP annonce qu'une deuxième opération de nettoyage du canal est prévue le 24 octobre prochain.

La séance est levée à 18h15.  
Michel CONSTANT,  
Maire de Flaviac



Françoise BERNARD,  
Secrétaire